

mobile

«mobile» (depuis 1999) est né de la fusion des revues «Macolin» (depuis 1944) et «Education physique à l'école» (depuis 1890).

Directeurs de la publication: Office fédéral du sport OFSPO, représenté par Matthias Remund, directeur; Association suisse d'éducation physique à l'école ASEP, représentée par Ruedi Schmid, président.

Coéditeur: le bpa – Bureau suisse de prévention des accidents est notre partenaire pour toutes les questions de sécurité dans le sport.

Adresse de la rédaction: «mobile», OFSPO, 2532 Macolin, tél.: +41 (0)32 327 64 18, fax: +41 (0)32 327 64 78, mobile@baspo.admin.ch, www.mobile-sport.ch

Rédaction: Francesco Di Potenza, Pot (rédacteur en chef, rédaction allemande), Raphael Donzel, RDo (rédacteur en chef adjoint, rédaction française), Nicola Bignasca, NB (rédaction italienne), Lorenza Leonardi, LLe (rédaction italienne), Daniel Käsermann, dk (rédacteur illustrateur), Philipp Reinmann, Rei (photographe), Ueli Känzig, Kae (photographe)

Graphisme et prépresse: Franziska Hofer, Monique Marzo

Traduction: Véronique Keim, Christine Martin, Global Translations.

Impression: Zollikofer AG, Fürstenlandstrasse 122, 9001 St-Gall, tél.: +41 (0)71 272 77 77, fax: +41 (0)71 272 75 86

Reproduction: Les articles, les photos et les illustrations publiés dans «mobile» sont soumis à droits d'auteur. Ils ne peuvent être reproduits ni copiés, même partiellement, sans l'autorisation de la rédaction. La rédaction décline toute responsabilité concernant les textes et photos non commandés qui lui sont adressés.

Régie des annonces: Zollikofer AG, Alfred Hähni, Riedstrasse 11, 8824 Schönenberg, tél.: +41 (0)44 788 25 78, fax: +41 (0)44 788 25 79

Enregistrement des abonnés et changements d'adresse: Zollikofer AG, Leserservice, Fürstenlandstrasse 122, 9001 St-Gall, tél.: +41 (0)71 272 72 36, fax: +41 (0)71 272 75 86, courriel: mobileabo@swissprinters.ch

Prix de vente: abonnement annuel (6 numéros): Fr. 42.– (Suisse), € 36.– (étranger) au numéro: Fr. 10.– / € 7,50 (+port)

Tirage (REMP 2009)
Edition en français: 2216 exemplaires
Edition en allemand: 9757 exemplaires
Edition en italien: 2426 exemplaires
ISSN 1422-7878

Photo de couverture: Ueli Känzig

Login www.mobile-sport.ch:

User: mobile4

Password: %mobile4pp

www.ofspo.ch

www.asep-svss.ch



Chères lectrices, chers lecteurs,

Enseignant d'éducation physique: plus qu'un métier, une vocation, presque un chemin de croix à ce jour. En Suisse romande, six ans d'études, voire davantage, sont nécessaires pour s'ouvrir les portes de la salle de sport des établissements gymnasiaux. Trop long, disent certains! Dans certaines hautes écoles, cinq crédits ECTS, parfois quatre, sont attribués à l'éducation physique pour l'enseignement au degré primaire. Trop peu, disent d'autres! Les réformes du système éducatif suisse ont certes permis une uniformisation des différents cursus, mais elles appellent encore des ajustements de la part des différents acteurs institutionnels et pédagogiques concernés. La qualité est à ce prix.

Conseiller pédagogique: un métier en voie de disparition. La formation de base d'enseignant ne peut se suffire à elle-même. Elle requiert une réactualisation régulière pour garantir, justement, un enseignement de qualité. Le coaching didactique, dispensé par ces conseillers, est un outil à cette fin, mais il est de moins en moins usité de par nos frontières (voir pp. 30-32). Dommage! En France, les enseignants d'EPS néotitulaires disposent depuis 2008 d'un nouveau service: le «speed tutoring», calqué sur le principe du «speed dating». Pendant un temps limité, la jeune génération et les enseignants expérimentés partagent leurs problèmes de terrain. Une idée à creuser.

Les prédispositions mentales et physiques des individus, ainsi que l'apprentissage théorique et pratique influencent la performance, qu'elle soit fournie à l'école ou en compétition. Les émotions également. Peur, colère, tristesse, joie et surprise ont le pouvoir de décider du résultat si elles sont mal contrôlées. «En sport, il n'y a toutefois pas de bonnes ou de mauvaises émotions, tout au plus certaines qui bloquent et d'autres qui encouragent», nous expliquent deux experts de la HEFSM. Première leçon: l'homme n'est donc pas impuissant face à elles. Deuxième leçon: la colère, la peur et la tristesse peuvent mener au succès, la joie et la surprise à la défaite.

Etre capable de s'améliorer est un souci constant de «mobile». A l'occasion de son dixième anniversaire, la revue s'est offert un «re-looking» et a réorganisé sa grille. Des dossiers plus concis et plus nombreux, une nouvelle rubrique («Style libre»), une série de cahiers pratiques destinés aux enfants de 5 à 10 ans. Et un site Internet mis au goût du jour. Des changements satisfaisants? Votre avis nous intéresse! En nous accordant 10 minutes de votre temps pour remplir le sondage ci-joint, nous serons en mesure de répondre encore mieux à vos besoins!

Contact: raphael.donzel@baspo.admin.ch

P.S.: Encore plus facile! Ce questionnaire peut aussi être rempli sur www.mobile-sport.ch.



Bien, mais peut mieux faire!

Cinq étudiants représentant les différentes hautes écoles de Suisse s'expriment sur la qualité du cursus suivi. Ils se disent satisfaits et s'estiment suffisamment bien formés pour enseigner l'éducation physique; en revanche, ils perçoivent encore certains potentiels d'optimisation.

Texte: Raphael Donzel; photo: Ueli Käzrig

Le système éducatif suisse a subi de profonds changements au cours des deux dernières décennies sous l'effet conjugué de deux réformes. La première a été initiée par les cantons au début des années 1990 et a mené à la création des hautes écoles pédagogiques en lieu et place des écoles normales. La formation des enseignants des degrés préscolaire, primaire et parfois secondaire I (voir graphique p. 11) est désormais assurée au degré tertiaire. La deuxième réforme, du nom de Bologne, a été adoptée par la Suisse en 1999. Les points centraux sont l'introduction d'un système d'études à deux niveaux – le Bachelor et le Master – et du système de capitalisation de crédits ECTS. La réforme concerne les universités, les hautes écoles spécialisées et les hautes écoles pédagogiques; elle doit être appliquée d'ici 2010. Elle a pour objectif de faciliter la mobilité entre les hautes écoles, d'améliorer leur colla-

boration et de rendre les diplômes plus faciles à comparer. Mais ces objectifs sont-ils vraiment atteints, en particulier pour la discipline «éducation physique»?

Des compétences insuffisantes

Fabian Binder (25 ans) vient d'achever sa formation d'enseignant pour le degré primaire à la Haute école pédagogique de Zurich (bachelor). Il entamera sa carrière professionnelle après les vacances d'été à l'école primaire de Regensdorf/ZH où il enseignera six branches, dont l'éducation physique.

«C'est la diversité des branches qui rend ce métier intéressant au degré primaire. Au cours de la formation de base, il serait néanmoins préférable de se concentrer sur quatre ou cinq d'entre elles pour disposer des compétences nécessaires à un enseignement de qualité.

Prenons le cas de l'éducation physique. A la HEP de Zurich, toutes les disciplines ne bénéficient pas de la même attention. Nous n'avons eu par exemple que trois doubles leçons consacrées à la natation, en dépit du fait qu'un tiers des leçons d'éducation physique à l'école ont lieu dans un bassin. Heureusement pour moi, une monitrice assurera ces cours dans l'école où j'enseignerai. Mais tous les futurs enseignants n'ont pas cette chance et ne pourront pas s'appuyer sur la formation délivrée à la HEP pour garantir un enseignement de qualité. En outre, certains étudiants ne disposent pas des compétences de base suffisantes au début de leur formation. Il y a certes un test d'aptitude obligatoire, mais celui-ci est à mon avis incomplet – par exemple au niveau des règles de base des disciplines sportives – et trop peu exigeant.»

Se former continuellement

Benjamin Borzykowski (23 ans) débute ces prochaines semaines la troisième année de sa formation d'enseignant pour les degrés préscolaire et primaire à la Haute école pédagogique du Valais (bachelor).

Il met le doigt sur les mêmes lacunes. «Mon bachelor, bien qu'il soit ciblé sur les années -2 à +2, me permettra d'enseigner jusqu'à la sixième année scolaire. La mise en pratique de certaines disciplines de l'éducation physique devrait être à ce titre plus poussée, notamment en gymnastique aux agrès. Dans ce cas-là, il faut veiller à ne pas s'aventurer dans des domaines que l'on ne maîtrise pas au risque de mettre en danger l'intégrité des enfants. Je pense pouvoir améliorer mes compétences avec l'expérience et être alors en mesure de proposer de nouveaux exercices.»

Diplôme peu reconnu

Martina Baumann (23 ans) a terminé sa deuxième année à la Haute école fédérale de sport de Macolin (HEFSM). Au terme de ces études (bachelor), elle pourra enseigner l'éducation physique à tous les degrés scolaires, à l'exception des gymnases et lycées.

A Macolin, le problème ne réside pas dans la qualité de la formation, ni dans celle des étudiants puisqu'un test d'aptitude sanctionne les éventuelles insuffisances sportives des postulants. «Le souci majeur est la reconnaissance de notre diplôme. Les écoles sont prêtes à nous engager, mais sur la base d'une classe de salaire inférieure. Actuellement, notre unique chance de nous profiler sur le marché est d'acquiescer cette expérience lors de stages ou de remplacements en cours de formation. Malheureusement, la structure des cours à Macolin, avec les nombreuses semaines blocs obligatoires, complique la tâche; il nous est difficile de convaincre un directeur d'école de nous engager si nous lui annonçons que nous manquerons d'ores et déjà une dizaine de semaines. Je regrette que les hautes écoles pédagogiques et les universités ne collaborent que de manière réduite. Si elles se considéraient plus comme des partenaires que des concurrents, nous aurions plus de possibilités de continuer à nous former.»

Meilleure coordination entre les instituts

Julia Steinmann (23 ans) a obtenu il y a quelques semaines son bachelor (sciences du sport et mathématiques) à l'Université de Bâle. Elle y poursuit actuellement sa formation (master) pour pouvoir enseigner au degré secondaire II.

Non sans peine, serait-on tenté de préciser. «Etudier simultanément deux branches n'est pas affaire aisée. La communication et la coordination entre les différents instituts de l'université ne sont pas parfaites. Il m'est ainsi arrivé de devoir interrompre un camp de sport pour passer des examens dans ma seconde branche. Une solution possible serait de concentrer une session sur une seule semaine. En ce qui concerne la formation en sport, certaines disciplines, comme l'athlétisme et la gymnastique artistique, mériteraient de disposer d'un nombre d'heures plus important.»

Durée des études trop longue

Audrey Verpillot (24 ans) entame cet automne sa deuxième et dernière année en vue d'un master en sport (orientation enseignement) délivré par l'Institut des Sciences du Mouvement et de la Médecine du sport (ISMMS) de l'Université de Genève.

Elle ne cache d'ailleurs pas son plaisir de suivre un tel cursus. «Il ne peut pas être comparé à celui passé sur un banc à écouter un professeur.» En revanche, le contenu de la formation ne correspond pas tout à fait à ses attentes. «Premièrement, je n'ai pas l'impression d'apprendre suffisamment un métier. Les heures sur le terrain sont en effet insuffisantes: une douzaine lors du bachelor et douze autres en master. Heureusement, nombre d'entre nous effectuons des remplacements. Deuxièmement, l'accent n'est pas suffisamment mis sur l'aspect santé et cela au profit d'un enseignement parfois trop tactique et techniciste dont des enfants en proie à des problèmes de surpoids n'ont que faire. Troisièmement, les études sont trop longues. Pour enseigner au secondaire, il faut encore transiter par l'IUFE (Institut universitaire de formation des enseignants) après les cinq années du bachelor et du master. Je pensais entrer dans la vie active un peu plus rapidement!» ■

Un métier en option?

La situation actuelle des formations dans le domaine de l'éducation physique est un vrai casse-tête. Des efforts sont faits de part et d'autre pour clarifier les différents cursus et se défaire d'une image dépassée du métier. Aperçu.

Texte: Nicole Weber

L'application de la réforme de Bologne n'a pas été sans conséquence dans le domaine des métiers du sport: elle a notamment entraîné la disparition des filières préparant aux diplômes fédéraux de maître d'éducation physique I et II. Depuis, il n'existe plus de cursus universitaire axé sur l'enseignement. Ceux-ci ont été remplacés par de nouvelles filières de formation en sciences du mouvement et du sport. Aujourd'hui, les candidats aux métiers du sport doivent savoir avant même de débiter leurs études s'ils envisagent d'enseigner (et si oui, à quel degré) ou si des études en sciences du sport se prêtent mieux à la réalisation de leurs objectifs professionnels. Les possibilités se sont multipliées, ce qui complique la prise de décision.

Le maître «classique», qui fait des études de sport et se spécialise pour pouvoir ensuite enseigner à tous les degrés scolaires, est en voie d'extinction. Mais dans la tête des intéressés, il est toujours présent, ce qui ne simplifie pas la situation. Le diplôme fédéral II de maître d'éducation physique présentait partout en Suisse des structures et des contenus similaires, fixés pour la plupart au niveau national. Aujourd'hui, il n'y a plus de filières d'études identiques. Les différents instituts tentent de se positionner sur le marché des sciences du sport en fonction de leurs orientations.

Boom des scientifiques

Depuis la réforme de Bologne, les candidats aux études en sciences du sport sont de plus en plus nombreux. Mais existe-t-il un marché pour autant de scientifiques? On ne le saura que lorsque ces derniers auront trouvé leur place dans le monde du travail.

Les hautes écoles universitaires, y compris l'école polytechnique fédérale de Zurich et la Haute école fédérale de sport de Macolin, proposent dix cursus de bachelor avec différents thèmes de spécialisation et orientations. Quant aux masters, ils sont actuellement au nombre de douze et visent les domaines suivants: sciences du sport en général, sport d'élite, management du sport, santé, sciences de l'entraînement, sciences sociales et activités physiques adaptées.

La plupart des filières citées permettent d'acquérir – pour ainsi dire en option – un diplôme de maître d'éducation physique (en suivant une formation didactique en complément du master), l'enseignement devenant ainsi, en quelque sorte, un sous-produit des sciences du sport. Seuls deux cursus de bachelor (à Fribourg et Bâle) et six cursus de master (à Genève, Lausanne et Macolin) sont pure-

ment réservés aux sciences du sport, autrement dit qui n'aboutissent pas sur une formation d'enseignant.

Différentes catégories de diplômes

La formation des enseignants en éducation physique est proposée dans les trois types de hautes écoles. Les sites sont représentés sur la carte de la Suisse. (voir encadré, p. 12). Les formations sont aujourd'hui conçues de telle sorte que le sport n'est généralement plus la seule matière étudiée. Il est complété par d'autres branches qui pourront par la suite être enseignées: de six à treize pour les degrés préscolaire et primaire, d'une à quatre pour le degré secondaire I et jusqu'à deux autres pour le gymnase/lycée. Concernant les degrés préscolaire et primaire, il existe actuellement des catégories de diplômes très diverses offrant un vaste éventail de branches enseignables. C'est pourquoi la CDIP (Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique) s'interroge sur la nécessité d'une harmonisation à l'échelle nationale de ces catégories de diplômes et des matières à étudier.

Cadre politique

Le détail des formations et leur contenu sont déterminés par les institutions. Mais elles ne sont pas seules à avoir leur mot à dire: les hautes écoles formulent certaines consignes, la Confédération et les cantons contrôlent le système éducatif par le biais des lois, la CDIP établit des règlements relatifs à certains contenus des filières et reconnaît les diplômes d'enseignement uniquement s'ils remplissent ses conditions. Beaucoup d'acteurs donc, avec un seul et même objectif: proposer des formations de qualité.

L'après-Bologne

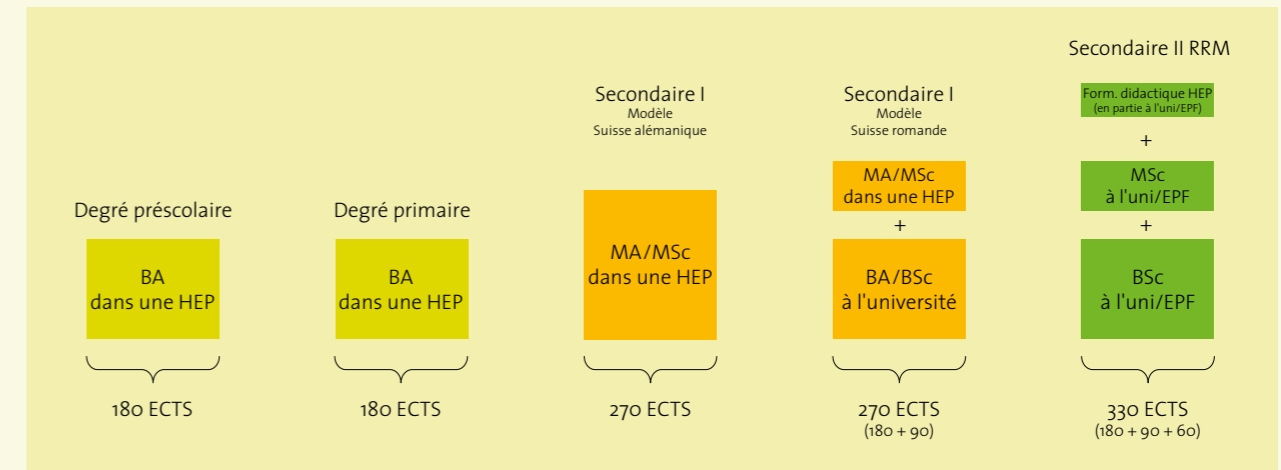
Les changements induits par la réforme de Bologne continuent de produire leurs effets. De nouvelles filières sont créées en permanence, les profils et contenus des filières existantes sont parfois modifiés d'une année à l'autre. Les institutions tentent de se positionner sur le marché de la formation en proposant des études attrayantes. Mais du fait de ces constants remaniements, il est difficile de s'y retrouver.

Pour faire l'état des lieux, toutes les filières délivrant une habilitation à enseigner l'éducation physique – pour les quatre degrés sco-

La conception idéale

La formation des enseignants (éducation physique et autres branches) devrait se dérouler comme suit:

- La formation de bachelor destinée aux enseignants des degrés préscolaire et primaire est proposée dans les HEP.
- L'enseignement au degré secondaire I requiert un diplôme de master. En Suisse alémanique, celui-ci se prépare dans une HEP; en Suisse romande, dans une HEP à l'issue d'un bachelor universitaire.
- La formation des enseignants des écoles de maturité gymnasiale (degré secondaire II RRM) englobe un master universitaire en sciences du sport, suivi d'une formation didactique, généralement prodiguée dans une HEP (certaines universités et l'EPF Zurich la proposent elles-mêmes).



Les prestataires

Il existe encore certaines combinaisons de diplômes permettant d'enseigner à plusieurs degrés scolaires, bien que ce ne soit plus dans l'esprit du système de formation actuel. Ces diplômes particuliers ne sont pas pris en compte dans le tableau ci-dessous.

Type de hautes écoles	Hautes écoles pédagogiques	Universités	EPF	Hautes écoles spécialisées
Nombre de hautes écoles	14	7	1	1
Filières d'études	31 x degrés préscolaire/primaire*			
	7 x degré secondaire I			
		8 x degré secondaire II (écoles de maturité RRM ou écoles professionnelles)**		

* Etudes combinées ou spécifiques à un degré

** Formation pédagogique et didactique complémentaire dans une HEP si nécessaire.

lares – ont été examinées et comparées en fonction des crédits ECTS dans les différents domaines de formation. On constate des variations considérables entre les valeurs minimales et maximales. A cela s'ajoute le fait qu'il n'est, pour certaines filières, pas obligatoire d'avoir dispensé une seule leçon d'éducation physique durant la formation.

Accent sur la pratique

Les contenus actuels des formations en sport semblent ne plus correspondre aux exigences du métier. C'est pourquoi la CDIP estime que pour les matières axées vers la pratique, telles que la musique, les arts visuels et l'éducation physique, la formation des enseignants doit être soumise à des standards minimaux spécifiques.

La réalité

L'analyse de toutes les filières d'études dispensant (entre autres) une formation d'enseignant en éducation physique met en évidence la répartition suivante des points ECTS par domaine de formation.

	Précolaire/Primaire			Secondaire I			Secondaire II RRM/Ecole professionnelle		
	min.	max.	Ø	min.	max.	Ø	min.	max.	Ø
Nombre de filières d'études	31			7			8		
Nombre de branches (dont l'EPS)	7	14	9	2	5	3,5	1	3	2
Crédits ECTS	180	180	180	270	300	280	180	390	360
Sciences de l'éducation				24	70	47	19	49	35
Connaissances scientifiques				2	72	18	28	108	62
Pratique	4	12	7	15	30	22	23	60	42
Didactique				4	17	9	4	16	9
Stage professionnel en EPS	0	selon possibilité		4	31	15	4	31	14,5
Formation totale en EPS	4	12	7	30	132	60	94	144	127

Un certain volume minimal de théorie, de pratique et de stages doit être atteint pour satisfaire aux exigences du quotidien professionnel. Dans le domaine de l'éducation physique, les habiletés sportives personnelles jouent notamment un rôle important. Un enseignant d'EPS n'est crédible que s'il dispose de nombreuses capacités dans la pratique des sports les plus divers, et plus particulièrement ceux sur lesquels l'école met l'accent.

La CDIP se penche donc sur la nécessité de fixer des prescriptions minimales supplémentaires concernant les points ECTS à acquérir dans les connaissances scientifiques et la pratique sportive. Les règlements actuels ne posent des conditions que pour les sciences de l'éducation, la didactique et la formation pratique (à noter cependant que toutes les filières ne se tiennent pas à ces règlements). Pour ce qui est de l'éducation physique, des propositions à l'attention de la CDIP concernant le volume minimal des formations pour tous les degrés scolaires sont en préparation.

Le marché donne la tendance

Les étudiants qui envisagent d'enseigner l'éducation physique aux degrés préscolaire, primaire ou secondaire I choisissent à l'heure actuelle la voie de l'enseignement multidisciplinaire comprenant l'éducation physique dans une haute école pédagogique, sans passer comme autrefois par des études de sport à l'université. Des études en sciences du sport associées à une



Actuel, synthétique et agréable à l'œil

Toutes les filières d'études en sciences du sport et celles aboutissant à une habilitation à enseigner l'éducation physique sont répertoriées sur le site Internet www.etudesensport.ch. Les informations sont brèves, concises et permettent une comparaison rapide des différentes offres. Il est possible de procéder à une recherche en fonction du type d'établissement (universités, école polytechnique fédérale, hautes écoles pédagogiques ou spécialisées), du cursus (bachelor, master, etc.), du domaine d'études (formation d'enseignant, sciences du sport, etc.) et du degré d'enseignement (préscolaire, primaire, secondaire I ou II). Mais ce n'est pas tout: on peut aussi y trouver des renseignements sur les institutions, le paysage éducatif, les possibilités de formation continue, les offres d'emploi, etc.

www.etudesensport.ch

deuxième matière ne sont utiles que si l'on souhaite plus tard enseigner l'éducation physique au degré secondaire II. Toutes les offres d'études peuvent être consultées sur www.etudesensport.ch (voir encadré).

Les autorités scolaires recherchent des enseignants correspondant à leurs besoins. Or, avec toutes ces nouvelles filières et ces changements permanents, il est difficile de savoir de quoi les diplômés sont capables et impossible de dire si le profil de ces derniers correspond aux souhaits des directions d'établissements. Recherche-t-on par exemple des spécialistes capables d'enseigner à plusieurs degrés, ou plutôt des maîtres couvrant toutes les matières? La conception actuelle de la formation exige des spécialistes pour les différents degrés, non pas pour les différentes branches. Mais que veulent les directions d'établissements? Pour les degrés préscolaire et primaire, l'étendue des matières enseignables varie de sept à quatorze, pour le degré secondaire I de deux à cinq. Dans tous les cas, les directions d'établissements ne peuvent donc pas engager un enseignant couvrant toutes les matières. D'où la nécessité, souvent, d'employer même pour les degrés préscolaire et primaire plusieurs enseignants par classe.

Que nous réserve l'avenir?

Des efforts de coordination et d'harmonisation au sein des différentes offres d'études devront être fournis pour retrouver une certaine clarté. Les modifications du système générées par la réforme de Bologne doivent être portées et encouragées par tous, sinon les effets escomptés ne pourront se concrétiser. La formation des enseignants multidisciplinaires dans le domaine de l'éducation physique doit être optimisée et la formation scientifique renforcée en conséquence. En effet, l'objectif à long terme de proposer un enseignement d'éducation physique de qualité par des spécialistes formés à tous les degrés scolaires ne pourra être atteint qu'à cette seule condition.

Nicole Weber est maîtresse d'éducation physique II et collaboratrice scientifique dans le domaine de la formation à l'unité «Politique du sport» de l'OFSP. Elle réalise actuellement un inventaire de toutes les filières d'études comprenant l'éducation physique.

Contact: nicole.weber@baspo.admin.ch

Commentaire

Redéfinir les priorités

Walter Mengisen. La réforme de Bologne avait pour objectif initial d'uniformiser les structures des études, leur durée et le transfert des crédits. En Suisse, nous avons toutefois oublié qu'il existe une formation d'enseignantes et d'enseignants outre les études classiques. Ces deux filières se sont développées à des vitesses fort différentes. Les études en sport ont été en premier lieu articulées en fonction des caractéristiques de chaque université. Ce n'est que dans un deuxième temps que la formation des enseignants en éducation physique a fait l'objet de réflexion. Ce décalage a conduit à une divergence entre les besoins des cursus universitaires et ceux de la profession d'enseignant. Les exigences propres à l'enseignement de l'éducation physique ont été trop peu prises en considération.

Actuellement, nous essayons de procéder aux corrections correspondantes pour obtenir un meilleur équilibre entre l'apprentissage des connaissances spécifiques à la discipline et la formation didactique. Comme par le passé, ce clivage des exigences et en particulier de la dotation des formations est trop grand. Certaines institutions proposent quatre crédits, d'autres une trentaine. La tâche consiste dès lors à définir clairement les besoins de l'éducation physique dans le contexte global des autres branches et de former les personnes en conséquence.

Contrairement à d'autres branches, deux composantes essentielles s'ajoutent à l'enseignement de l'éducation physique: il y a, d'une part, les habiletés motrices de chaque enseignant et, d'autre part, la problématique de la sécurité. Réussir à bien former les étudiants aspirant à l'enseignement exige du temps. Mais il est évident que l'on ne peut pas simplement prolonger la formation. Il est en revanche possible de redéfinir les priorités.

Que les enseignants soient en mesure de couvrir un éventail de branches aussi large que possible, en particulier au degré primaire mais aussi au secondaire I, a toujours été un vœu des instances politiques et est évidemment dans l'intérêt des établissements scolaires concernés. Cela va néanmoins à l'encontre des besoins de chacune des branches et spécialités. Cette opposition ne peut être levée que si l'on diminue le nombre de branches – afin d'offrir à celles-ci un temps d'enseignement plus élevé – ou si l'on accepte que des spécialistes enseignent dans les écoles primaires, comme c'est le cas de l'éducation physique.

Un bon enseignant d'éducation physique doit disposer de solides connaissances en sport et éducation physique, d'un bagage théorique approprié et de vastes habiletés motrices. Les personnes les mieux formées devraient enseigner à la base. Dans la réalité, c'est toutefois l'inverse: mieux on est formé, plus haut est le degré dans lequel on enseigne!



Walter Mengisen est recteur de la HEFSM et directeur suppléant de l'OFSP.

Contact: walter.mengisen@baspo.admin.ch

«Moins de branches ou des études plus longues»

Willi Stadelmann, président de la COHEP, est convaincu: le cas de l'éducation physique dans les hautes écoles pédagogiques s'est sensiblement amélioré au cours de cette dernière décennie.

Interviews: Raphael Donzel

«mobile»: La réforme de Bologne était porteuse d'espoirs. Dix ans après sa ratification, celle-ci recèle néanmoins des failles. Quelles sont-elles pour les hautes écoles pédagogiques? Willi Stadelmann: La réforme a donné lieu à un découpage de la structure des études en de nombreux modules dotés chacun d'un nombre de crédits. Aujourd'hui, les étudiants vont à la chasse aux points ECTS. Cette modularisation a aussi conduit à une certaine forme de scolarisation des hautes écoles pédagogiques et a réduit leur liberté. Cela n'a toutefois guère eu d'incidence négative sur les HEP et l'éducation physique en particulier. Bien au contraire! A la Haute école pédagogique de Suisse centrale, par exemple, la formation pratique en éducation physique a doublé par rapport à la formule précédente.

Comment expliquer ce changement? Nous partageons l'avis que l'éducation physique est une composante significative de la formation des enfants et qu'elle doit avoir la même valeur que les mathématiques, les langues ou la géographie. Les enfants doivent pouvoir vivre des expériences corporelles et faire l'apprentissage de jeux et de disciplines sportives. Il est donc important de défendre une vision globale de la formation. Le mouvement a la même importance que les compétences cognitives pures et il agit d'ailleurs positivement sur

celles-ci. L'éducation physique doit permettre aux enfants d'éprouver du plaisir en bougeant; elle doit les inciter à pratiquer un sport hors du contexte scolaire, voire à leur donner envie d'intégrer un club.

Quelles sont donc les compétences qu'un enseignant issu d'une HEP doit disposer en éducation physique? L'enseignant est un exemple. Il doit être capable de démontrer un exercice ou un jeu, mais aussi d'enthousiasmer les enfants. Il est donc essentiel que les instituteurs aient du plaisir à faire du sport et à enseigner l'éducation physique. Je suis bien conscient que ce n'est pas toujours le cas. Quoiqu'il en soit, une bonne formation de base dans une HEP est indispensable.

Justement... Certains étudiants ne s'estiment pas suffisamment formés! Cela ne me surprend pas si l'on prend pour référence, par exemple, la formation dispensée à Macolin. Un bachelor dans une HEP dure trois ans et comprend, selon l'institution fréquentée, l'apprentissage de sept à dix branches pour le degré primaire. Contrairement à certaines universités, à l'EPF de Zurich et à la Haute école fédérale de sport de Macolin, nous ne formons pas de maître de sport. Notre offre est donc inévitablement moins poussée puisqu'elle est le fruit d'un com-

promis entre toutes les branches. Toutefois, nous partons du principe que les enseignants continueront à se former après leur passage dans une HEP afin d'acquérir et de développer d'autres compétences spécifiques aux branches choisies.

Cela revient à reconnaître que tous les enseignants ne peuvent pas garantir un enseignement de qualité au début de leur carrière professionnelle... Non. Je suis convaincu qu'ils disposent du savoir et des compétences de base suffisants pour enseigner. Mais il est important qu'ils étoffent leurs connaissances et développent leurs habiletés en permanence. Ce constat est valable pour les autres disciplines. La formation de base délivrée dans une HEP est bonne, mais elle n'est pas faite pour durer toute une vie. Le métier d'enseignant nécessite une perpétuelle mise à jour.

Le nombre de points ECTS en faveur de l'éducation physique vous semble-t-il approprié? Les retours d'informations des différents acteurs sont généralement positifs. Ce nombre de points correspond à la dotation des autres branches. En plus de la formation de base, les étudiants ont la possibilité de profiter d'autres prestations en matière de sport dans le cadre de la HEP. Mais nous sommes conscients que tout n'est pas parfait et que la qualité de l'enseignement peut encore être améliorée. Actuellement, la COHEP discute du type de formation d'enseignant du degré primaire souhaité à l'avenir en Suisse. Deux variantes sont possibles: soit nous privilégions une certaine spécialisation et diminuons le nombre de branches, soit nous augmentons la durée des études sur 4,5 ou 5 ans (master). Pour des raisons politiques et économiques (coûts élevés), la deuxième solution n'est guère envisageable. A la HEP de Suisse centrale, nous avons déjà pris le chemin de la première option en réduisant dès le départ l'éventail de dix à sept branches. Nos étudiants sont ainsi mieux formés, mais ils ne pourront en revanche enseigner que sept branches.

Pourquoi ne pas limiter encore plus le nombre de branches pour l'enseignement aux degrés préscolaire et primaire? Les écoles primaires vivent des instituteurs au bénéfice d'un large spectre de compétences. L'intégration massive de spécialistes – que cela soit pour l'enseignement de l'éducation physique, de la musique ou de l'allemand – à ce niveau-là ne serait pas une bonne affaire. L'école primaire a besoin d'enseignants capables de mener une classe et d'y enseigner plusieurs branches. La situation est différente aux secondaires I et II. Cela dit, une spécialisation que je qualifierai de modérée, comme c'est le cas dans notre établissement (sept branches pour le degré primaire et quatre pour le secondaire I), a des avantages certains. Je suis d'avis que les enseignants qui disposent de très bonnes compétences en éducation physique devraient pouvoir enseigner cette branche dans plusieurs classes et non seulement dans la leur. En contrepartie, ils devraient être déchargés de certaines branches dans leur classe. Il en va de la qualité des cours.

Dernier point, la réforme de Bologne est censée favoriser la mobilité des étudiants et la collaboration entre les hautes écoles. Juste ou faux? La concurrence entre les hautes écoles pédagogiques n'est pas vive au point d'entraver la mobilité, encore moins dans le domaine de l'éducation physique. La PHZ collabore étroitement avec la Haute école fédérale de sport de Macolin en envoyant ses étudiants y suivre une partie de leur formation. Ces formes de collaboration sont une excellente voie en Suisse pour garantir une formation et un enseignement de qualité. ■

Willi Stadelmann est président de la Conférence des rectrices et recteurs des hautes écoles pédagogiques (COHEP) et directeur de la Haute école pédagogique de Suisse centrale (PHZ).

Contact: willi.stadelmann@phz.ch

«La mobilité est un leurre»

Kurt Murer, président de la Conférence du réseau d'études en sport suisse, justifie la structure des études universitaires et crie haro sur la prétendue mobilité entre les instituts.

«mobile»: La structure et la durée des études universitaires en sport découragent quelque peu les étudiants désireux d'enseigner au degré secondaire II. Trop scientifique disent certains... Kurt Murer: Nous sommes conscients que la formation théorique a gagné en importance avec cette scientification des études en sport, et cela au détriment des compétences didactiques et méthodologiques. Les standards minimaux formulés par la CDIP seront un moyen de garantir une meilleure transmission des compétences pratiques.

Trop longues ajoutent d'autres... Oui, ce sont de longues études. Mais à la fin de leur cursus, ces personnes disposeront d'un bachelor et d'un master en sciences du sport, ainsi que d'un diplôme d'enseignant. Plusieurs portes leur seront ouvertes à court et à long terme. Outre l'enseignement, ils pourront travailler dans différents domaines en lien avec le sport: économie, santé, tourisme, etc. Par ailleurs, il faut faire attention que tous ces scientifiques du sport ne deviennent pas des enseignants d'éducation physique. Dans notre société, où les activités physiques prennent de plus en plus d'importance, nous devons également disposer de spécialistes bien formés dans les secteurs de la promotion du mouvement, de la prévention et de la réhabilitation.

Les horizons balayés par la formation en sciences du sport sont multiples. La mobilité des étudiants d'une université à l'autre, comme le veut la réforme de Bologne, doit en être facilitée, n'est-ce pas? C'est un leurre. L'identité de chaque université influence également les sciences du sport. A Zurich, les études sont orientées vers les sciences de la vie; à Berne, ce sont les sciences humaines et sociales; et à Bâle, c'est la médecine. Les bachelors sont tellement différents qu'il devient illusoire pour un étudiant d'effectuer son master ailleurs. Cette mobilité est impossible ni judicieuse. La Suisse est en effet trop petite pour se payer le luxe d'offres identiques. Les hautes écoles doivent se compléter, non pas se concurrencer.

Kurt Murer est président de la Conférence du réseau d'études en sport suisse et professeur à l'Institut des sciences du sport de l'École polytechnique fédérale de Zurich.

«Les maîtres d'éducation physique bien formés manquent»

Hans Höhener, président de la Commission fédérale de sport (CFS), juge insuffisante la place accordée à l'EPS dans certaines HEP et critique la durée de la formation de maître d'éducation physique dans les universités.

«mobile»: Comment évaluez-vous la qualité de la formation des enseignants en éducation physique dans les hautes écoles pédagogiques?

Hans Höhener: La comparaison des différentes offres de formation en éducation physique en Suisse a mis en évidence une grande disparité. Quatre points ECTS, c'est clairement insuffisant. Formulé autrement, avec un zeste d'ironie: un moniteur J+S pourrait apporter plus! La CDIP va prochainement définir des standards minimaux pour la formation pratique et scientifique des enseignants en éducation physique dans les gymnases et les lycées. Dans cette optique, la CFS a élaboré des propositions à l'attention de la CDIP. Il serait également souhaitable, dans un proche avenir, que des standards minimaux soient édictés par la CDIP pour les autres degrés scolaires.

Et qu'en est-il au niveau des hautes écoles universitaires? Le panorama est varié, chaque institution étant libre de développer son profil et de définir les contours de son offre. Les filières d'études préparant aux diplômes fédéraux I et II de maître d'éducation physique ont été officiellement supprimées dans les années 1990. Cela a certes fait bouger les

choses: les sciences du sport ont notamment pris de l'importance en Suisse; en revanche, le domaine de la pédagogie du sport axé sur l'action s'est pour sa part retrouvé mis entre parenthèses. Aujourd'hui, les maîtres d'éducation physique formés en conséquence manquent sur le marché. Heureusement, la CDIP et la Conférence du réseau d'études en sport suisse ont pris conscience de la nécessité d'agir. Les standards minimaux mentionnés précédemment indiquent la direction à suivre.

Un autre problème de la formation d'enseignant en éducation physique au secondaire II est la longueur des études. Après le bachelor et le master suit encore la formation pédagogique... Lors de l'abandon des diplômes fédéraux I et II, il était prévu d'intégrer la formation de maîtres d'éducation physique dans les filières d'études universitaires existantes, comprenant une branche principale et deux branches secondaires. Mais la réforme de Bologne a changé la donne et défini de nouvelles règles. D'excellentes compétences scientifiques sont évidemment indispensables. Toutes les conditions pour devenir un maître d'éducation physique performant et opérationnel devraient être néanmoins réunies au cours du cursus universitaire. Le reste n'est que temps perdu et ne peut trouver une justification aux yeux du contribuable.

Hans Höhener est président de la Commission fédérale du sport (CFS).